



2 rue de la libération  
35190 Bécherel

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BECHEREL

### Extrait du registre des délibérations

Séance du Mardi 12 avril 2011 à Romillé

L'an deux mille onze, le mardi 12 avril, à 18h30, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Bécherel se sont réunis à la Maison des associations de Romillé, sous la présidence de Monsieur Bernard LEROY.

#### Membre du Conseil

En exercice : 24  
Présents : 24  
Votants : 24

Date d'envoi de la  
convocation : 06/04/2011

#### Etaient présents :

Bécherel	: M. LEROY, M. GUÉDÉ
Cardroc	: M. MIGNOT, M. MORIN
Irodouër	: M. LEBLANC, Mme TEXIER, M. LESVIER
Chapelle-Chaussée	: M. MORIN, M. ALIX, M. PICHOUX
Les Iffs	: M. DE LA VILLEON, M. DAUGAN
Langan	: Mme LAVAREC, Mme BELERT,
Miniac sous Bécherel	: M. PESTEL, M. RICHOUX
Romillé	: M. BAZIN, Mr DAUCE, Mme PRIÉ, M. NICOLAS
St Brieuc des Iffs	: Mme TEXIER, M. COUET
St Pern	: M. CHATEL, Mme. PASCO

Mme PASCO a donné pouvoir à Mr CHATEL à partir de la délibération 36/2011

A été élu secrétaire de séance conformément au CGCT : Pierre DAUCÉ

---

### Ordre du Jour

- **Affaires générales : Approbation du compte rendu de la séance du 22 février 2011**
- **Petite Enfance : Approbation de la Phase APD et approbation du Plan de financement des Maisons de l'enfance**
- **Ressources humaines : Création d'une poste d'adjoint d'animation pour la coordination enfance jeunesse**
- **Ressources humaines : Création d'un emploi aidé (Six mois renouvelable 2 fois)**
- **Ressources humaines : Modification du temps de travail de l'adjoint technique de 2<sup>nd</sup>e classe**
- **Maison du Livre et du Tourisme : Vote des tarifs pour les exposants présents lors de la Fête du Livre**
- **Maison du Livre et du Tourisme : Avenants aux marchés de travaux concernant les entreprises : EIFFAGE, CHOUX, SRBG, LECOQ**
- **Maison du Livre et du Tourisme : Avenant à la mission de TEXTO**
- **Culture : Approbation d'une convention avec le SIM**
- **Finances : Vote des subventions aux associations**
- **Vote des subventions Contrat de territoire**
- **Finances : Affectation du résultat 2010**
- **Finances : Dotation initiale de la régie du budget photovoltaïque**
- **Vote des budgets 2011 : Budget général et Budgets annexes SPANC- Hôtel Neuf – Champ Rouatard – Atelier Relais – Photovoltaïque**
- **Environnement : Demande de participation des communes pour les travaux relatifs aux points noirs sur les chemins de randonnée**

---

#### Délibération N° 29 /2011 : Approbation du compte rendu de la séance du 22 février 2011

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil de Communauté qui s'est tenue le mardi 22 février 2011, à la Mairie de Miniac sous Bécherel.

#### Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte rendu du Conseil du 22 février 2011.

**Délibération N° 30/2011- Petite Enfance : Approbation de la Phase Avant Projet Définitif et approbation du Plan de financement des Maisons de l'enfance**

**Exposé**

Le Président rappelle que lors de son Conseil du 22 octobre 2010, la Communauté de Communes a approuvé l'engagement des deux projets de Multi accueil, implantés sur les communes de Romillé et Irodouër, d'une capacité d'accueil de 18 enfants chacun. Lors du Conseil du 7 décembre 2010, le Conseil a décidé de recruter le cabinet d'architecte JOUAN & QUERE en qualité de maître d'œuvre pour cette opération.

Le maître d'œuvre a présenté un avant projet sommaire (APS) qu'il a présenté au groupe de pilotage constitué d'élus, de professionnels, d'associations et des institutions (PMI, CAF), lors d'une réunion qui s'est tenue le 17 mars à Irodouër.

A l'issue des échanges lors de cette présentation, le maître d'œuvre a adapté le projet aux différentes remarques mentionnées par le groupe de travail et a rédigé un Avant Projet Définitif (APD). Ce document a reçu l'aval du Conseil général (service PMI) ainsi que de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Marie-Paule PRIÉ et Virginie TEXIER ont présenté au Conseil, de façon détaillée les deux Avant Projets Définitifs (APD) proposés par le maître d'œuvre qui seront implantés à Romillé et à Irodouër.

Jean-Yves BAZIN indique que concernant la structure de Romillé, il sera nécessaire de prendre en compte l'accessibilité de la salle de sports qui jouxte l'équipement, car en reculant le bâtiment cela pourrait remettre en cause l'accessibilité des autres équipements du secteur.

Yves LESVIER indique qu'il faut aussi revoir la desserte de l'équipement d'Irodouër avec l'architecte, avant de déposer le permis de construire. Il existe deux hypothèse en terme de voirie, soit une voie à double sens avec une place de retournement, soit l'aménagement d'une voie à sens unique, avec une sortie sur la route de Romillé.

Il est convenu d'organiser une rencontre sur site avec l'architecte sur ces deux points.

Le Président indique au Conseil qu'un dossier a été déposé à la Préfecture au titre de la DETR, compte tenu des délais de rigueur pour déposer les dossiers, sachant que la délibération du Conseil serait transmise ensuite pour compléter le dossier. Le président présente le plan de financement pour ces deux équipements.

Plan de financement prévisionnel

*Multi Accueil - Romillé*

Structure Multi-accueil (18 places) + RAM + Espace-jeux +PMI					
DEPENSES		ht	RECETTES		
MAITRISE D'ŒUVRE	58 900,00 €	ETAT	DETR	100 000,00 €	13,63%
TERRAIN	- €	REGION	ECO FAUR	46 425,00 €	6,33%
TRAVAUX	645 000,00 €	DEPARTEMENT	CONTRAT DE TERRITOIRE	150 000,00 €	20,44%
MOBILIER	25 000,00 €	CAF		148 500,00 €	20,23%
AUTRES	5 000,00 €	EUROPE	LEADER	15 000,00 €	2,04%
		COMMUNES	FONDS DE CONCOURS	21 000,00 €	2,86%
		COMMUNAUTE DE COMMUNES		252 975,00 €	34,47%
	<b>733 900,00 €</b>			<b>733 900,00 €</b>	

*Multi Accueil - Irodouër*

Structure Multi-accueil (18 places) + RAM + Espace-jeux +PMI					
DEPENSES		ht	RECETTES		
MAITRISE D'ŒUVRE	58 900,00 €	ETAT	DETR	100 000,00 €	13,63%
TERRAIN	- €	REGION	ECO FAUR	46 425,00 €	6,33%
TRAVAUX	645 000,00 €	DEPARTEMENT	CONTRAT DE TERRITOIRE	150 000,00 €	20,44%
MOBILIER	25 000,00 €	CAF		214 400,00 €	29,21%
AUTRES	5 000,00 €	EUROPE	LEADER	15 000,00 €	2,04%
		COMMUNES	FONDS DE CONCOURS	10 500,00 €	1,43%
		COMMUNAUTE DE COMMUNES		197 575,00 €	26,92%
	<b>733 900,00 €</b>			<b>733 900,00 €</b>	

Par ailleurs, s'agissant de la réalisation de cette opération, la « Commission Finances » a proposé de procéder à une Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (APCP). Cette procédure permet d'autoriser l'engagement de l'ensemble de l'opération, tout en inscrivant au budget uniquement les crédits nécessaires pour les dépenses liées à l'exercice, soit les dépenses de maîtrise d'œuvre et les avances forfaitaires dues aux entreprises à la notification des marchés (5%).

### Autorisation de Programme / Crédit de Paiement

Multiaccueil Romillé		2011	2012
DEPENSES	ht	ht	ht
MAITRISE D'ŒUVRE	58 900,00 €	58900	
TERRAIN	- €		
TRAVAUX	645 000,00 €	32250	612750
MOBILIER	25 000,00 €		25000
AUTRES	5 000,00 €		5000
<b>Total HT</b>	<b>733 900,00 €</b>	<b>91150,00</b>	<b>642750,00</b>
<b>Total TTC</b>	<b>877 744,40 €</b>	<b>109015,40</b>	<b>768729,00</b>

Multiaccueil Irodouër		2011	2012
DEPENSES	ht	ht	ht
MAITRISE D'ŒUVRE	58 900,00 €	58900	
TERRAIN	- €		
TRAVAUX	645 000,00 €	32250	612750
MOBILIER	25 000,00 €		25000
AUTRES	5 000,00 €		5000
<b>Total HT</b>	<b>733 900,00 €</b>	<b>91 150,00 €</b>	<b>642 750,00 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>877 744,40 €</b>	<b>109 015,40 €</b>	<b>768 729,00 €</b>

Ceci étant exposé, le Président propose de soumettre au Conseil l'engagement de cette opération.

### Délibération

Vu la délibération n° 90 du 22 octobre 2010  
Vu la délibération n° 109 du 7 décembre 2010,

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'approuver la phase APD proposé par l'architecte, pour un montant de travaux de 645 000 € pour le multi-accueil de Romillé et de 645 000 € pour le multi-accueil de Irodouër.**
- **de demander un projet avenant concernant la modification des honoraires du maître d'œuvre tenant compte de la nouvelle estimation,**
- **D'approuver le plan de financement pour chacun des deux équipements**

- De procéder à une Autorisation de Programme / Crédits de Paiements
- De solliciter les différents financeurs (Europe, Etat, Région, Département, CAF, Communes de Romillé et d'Irodouër) pour l'attribution des subventions
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

**Délibération N° 31/2011- Ressources humaines : Création d'une poste d'adjoint d'animation pour la coordination enfance jeunesse**

**Exposé**

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de Communes a recruté un agent contractuel, pour une période d'une année, afin de réfléchir au devenir de la compétence enfance jeunesse. Conformément à ses statuts en matière d'enfance et de jeunesse, la Communauté de Communes a recentré son action sur la fonction de coordination.

Dans cette perspective plusieurs actions ont été engagées, en lien avec les structures « enfance jeunesse » présentes sur le territoire et en lien avec les communes ne disposant pas de services : La planète m'a dit, Opération sac à dos, mise en place d'une navette pour le mois d'août, mini camps, stages thématiques, outils de communication, Mômes d'automne...

La stratégie ayant été clarifiée, et afin de mener à bien l'ensemble de ces actions de coordination, il est proposé de pérenniser la fonction de coordination.

Aussi, le Président propose au Conseil de créer un poste statutaire d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, de modifier en conséquence le tableau des effectifs et de procéder à un recrutement.

**Tableau des effectifs**

**Agents titulaires :**

Grade	Nombre	Catégorie / Filière	Temps de travail	pourvus	non pourvus
Attaché	2	A - Administrative	35/35	1	
			31.5/35	1	
Technicien supérieur	1	B/ Technique	35/35	1	
Rédacteur	1	B/ Administrative	35/35	1	
Educateur jeunes enfants	2	B Médico-sociale	35/35	1	
			35/35	1	
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	C / Administrative	35/35	1	
animateur	1	B / Animation	35/35	0	1
<b>Adjoint d'animation 2<sup>nde</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>C / Animation</b>		<b>0</b>	<b>1</b>
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	3	C / Technique	21/35	1	
			3/35		1
			17.5/35	1	
Agent social	2	C/ Médico-sociale	35/35	1	
			30/35	1	
Auxiliaire de puériculture	2	C / Médico-sociale	35/35	1	
			32/35		1
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	2	Culturelle	35/35	1	1

**Agents non titulaires :**

Grade	Nombre	Catégorie / Filière	Temps de travail	pourvus	non pourvus
Attaché	1	A - Administrative	35/35	1	
Assistant qualifié du patrimoine	1	B/ Culturelle	35/35	1	
Educateur jeunes enfants	1	B - Médico-sociale	35/35	1	
animateur	1	B / Animation	35/35	1	0

## Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De créer un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe**
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs**
- **De procéder au recrutement d'un adjoint d'animation.**
- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

## Délibération N° 32/2011- Ressources humaines : Création d'un emploi aidé dans le cadre des dispositifs d'insertion mis en œuvre par l'Etat (CAE / CUI).

### Exposé

Le Président expose au Conseil que l'Etat a reconduit son dispositif d'insertion des personnes éloignées de l'emploi, au travers des contrats aidés (CAE et CUI).

Ce dispositif s'adresse à un public de demandeurs d'emploi de longue durée (24 mois sur le 36 derniers mois), de demandeurs d'emploi en fin de droit, de demandeurs d'emplois de + 50 ans, de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés ou bénéficiaires du RSA socle. Les contrats sont à durée déterminée (6 mois, renouvelables deux à trois fois), pour un temps de travail de 20 heures ou de 35 heures.

Compte tenu du fonctionnement des services de la Communauté de Communes, en prenant en considération notamment l'augmentation de l'activité liée à l'ouverture de la Maison du Livre et du Tourisme et à la mise en place de contrôle périodique SPANC, il devient nécessaire de revoir l'organisation des services.

En effet, la fonction d'accueil est aujourd'hui cumulée avec la fonction de gestion des ressources humaines et la gestion administrative de la collectivité (gestion du courrier, suivi des ordures ménagères, suivi des commandes...).

Compte tenu des contraintes liées à la gestion des ressources par rapport au nombre d'agents dans la collectivité (17 ETP), il devient nécessaire de renforcer et de spécialiser la fonction « Ressources humaines ».

Le Président propose ainsi de s'inscrire dans le dispositif mis en œuvre par l'Etat qui vise à permettre à des personnes en difficulté d'insertion de reprendre une activité professionnelle, en les inscrivant dans une démarche d'emploi durable, en proposant une expérience professionnelle et un parcours qualifiant. Ce dispositif doit permettre à des personnes en difficulté d'insertion de disposer d'une expérience leur permettant à terme de trouver un emploi durable.

Le Président propose de créer un emploi aidé, sur la base d'un temps de travail de 35 heures hebdomadaire. La personne recrutée assurerait des fonctions d'accueil, de gestion administrative courante (enregistrement et gestion du courrier, secrétariat, suivi des fournitures administratives et d'entretien) et viendrait en appui au service SPANC pour la gestion administrative des contrôles périodiques (Courriers, prise de rendez-vous...).

Le dispositif mis en œuvre par l'Etat prévoit une prise en charge d'au moins 70 % sur la base du taux horaire brut du SMIC, plafonné à 20 heures pour une partie du public et à 35 heures pour les bénéficiaires du RSA socle. Le reste à charge pour la collectivité serait donc compris entre 2000 € et 12 000 € en fonction du temps de travail retenu et du type de bénéficiaire, et ce pour une année complète.

Le Président propose au Conseil de créer un emploi aidé, dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion (CUI) et d'engager les démarches avec Pôle Emploi pour permettre le recrutement d'un agent.

## Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'engager une convention avec Pôle Emploi et de procéder au recrutement d'une personne dans le cadre d'un emploi aidé (CAE / CUI) pour un temps de travail de 35 heures hebdomadaire.**
- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

## Délibération N° 33/2011- Ressources humaines : Modification du temps de travail de l'adjoint technique de 2<sup>nd</sup>e classe

### Exposé

Le Président informe le Conseil que dans le cadre de l'ouverture de la Maison du Livre et du Tourisme, il est nécessaire de prévoir du temps de travail supplémentaire pour assurer l'entretien des locaux.

La Communauté de Communes dispose d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (21 heures) pour assurer l'entretien des locaux de la Communauté de Communes.

Compte tenu de la superficie de l'équipement et des besoins en terme d'entretien (hall d'accueil, sanitaires, bureaux, salles d'activités, auditorium), est proposé de faire évoluer le temps de travail de ce poste d'adjoint technique vers un temps complet, soit 14 heures complémentaires.

Le CTP a été saisi quant à cette demande, sachant que l'agent a fait part de son accord pour cette évolution du temps de travail.

Aussi, le Président propose au Conseil de modifier le temps de travail du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et de modifier en conséquence le tableau des effectifs

### Tableau des effectifs

Grade	Nombre	Catégorie / Filière	Temps de travail	pourvus	non pourvus
Attaché	2	A - Administrative	35/35	1	
			31.5/35	1	
Technicien supérieur	1	B/ Technique	35/35	1	
Rédacteur	1	B/ Administrative	35/35	1	

Educateur jeunes enfants	2	B Médico-sociale	35/35	1	
			35/35	1	
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	C / Administrative	35/35	1	
animateur	1	B / Animation	35/35	0	1
<b>Adjoint d'animation 2<sup>nde</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>C / Animation</b>		<b>0</b>	<b>1</b>
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	3	C / Technique	<b>35/35</b>	<b>1</b>	
			3/35		1
			17.5/35	1	
Agent social	2	C/ Médico-sociale	35/35	1	
			30/35	1	
Auxiliaire de puériculture	2	C / Médico-sociale	35/35	1	
			32/35		1
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	2	Culturelle	35/35	1	1

#### Agents non titulaires :

Grade	Nombre	Catégorie / Filière	Temps de travail	pourvus	non pourvus
Attaché	1	A - Administrative	35/35	1	
Assistant qualifié du patrimoine	1	B/ Culturelle	35/35	1	
Educateur jeunes enfants	1	B - Médico-sociale	35/35	1	
animateur	1	B / Animation	35/35	1	0

#### Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la saisine du CTP Départemental du 23 mars 2011,

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De modifier le temps de travail du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, de 21 heures hebdomadaire à 35 heures hebdomadaire, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.**
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs**
- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

#### Délibération N° 34/2011- Culture – Tourisme : Vote des tarifs pour les exposants présents lors de la Fête du Livre

#### Exposé

Le Président rappelle au Conseil que dans le cadre de l'organisation de la Fête du Livre, c'est désormais la Communauté de communes, au travers de la Maison du Livre et du Tourisme, qui percevra les redevances des exposants et des vendeurs ambulants présents lors de la manifestation.

Il est donc nécessaire de voter les tarifs qui s'appliqueront aux exposants. Il est proposé au Conseil d'appliquer les tarifs suivants :

- Emplacement sous chapiteau : 55 € / ml - Emplacement extérieur : 100 € / 8 ml, auquel il faudra ajouter 10 € par ml supplémentaire.

## Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'appliquer les tarifs suivants aux exposants qui seront présents lors de la fête du livre :**
  - o Emplacement sous chapiteau : 55 € / ml
  - o Emplacement extérieur : 100 € / 8 ml, auquel il faudra ajouter 10 € par ml supplémentaire.
- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

---

### **Délibération N° 35/2011- Culture – Tourisme : Proposition d'avenants aux marchés de travaux concernant la Maison du Livre**

#### **Exposé**

Claude ALIX soumet au Conseil des propositions d'avenants concernant les travaux de la Maison du Livre et du Tourisme.

<b>Entreprise</b>	<b>lot</b>	<b>Montant de l'avenant en €HT</b>
EFFAGE	1- Gros œuvre	+ 3409,50
EFFAGE	1- Gros œuvre	+ 1810,10
CHOUX	3 – Couverture – Bardage - Etanchéité	- 3901,87
SRBG	6 - Cloisons	+ 2169,40
LECOQ	7- Plafonds suspendus	+ 974,00
COMETAL	5- Serrurerie - Métallerie	+ 1076,80
<b>Total</b>		<b>+ 5537,93</b>

Claude ALIX précise au Conseil la nature des modifications à apporter :

Il est proposé de faire réaliser deux interventions complémentaires à l'entreprise EIFFAGE, titulaire du lot n°1 :

- Retrait d'amiante complémentaire à la demande du bureau de contrôle, suite à la découverte d'amiante dans les colles des huisseries. Cette prestation complémentaire implique un avenant de plus value de 3409,50 € HT.

- Raccordement du réseau d'eau pluviale en façade nord vers le collecteur au sud du bâtiment (Regard + tranchée + passage sous parvis + passage sous muret de pierre). Initialement l'évacuation des EP devait se faire par l'intérieur du bâtiment. Cependant, il a été nécessaire d'inverser les pentes au niveau de l'étanchéité en toiture, impliquant une évacuation des EP non plus par l'intérieur, mais par l'extérieur, en façade. Cette prestation complémentaire implique un avenant de plus value de 1810,10 € HT

A la demande du bureau de contrôle il est nécessaire de reprendre la hauteur des plafonds au niveau du départ de l'escalier au niveau -1, le plafond étant trop bas par rapport aux normes en vigueur. Cette prestation concerne l'entreprise Lecoq (Lot n°7 Plafonds suspendus). Cette modification implique un avenant de plus value de 974,00 € HT.

Pour des questions de planimétrie il est proposé de reprendre des cloisons au niveau de la retombée de l'escalier. En effet, initialement, il était prévu un simple enduit des planchers au niveau de la trémie, cependant pour des questions d'aplomb au niveau du puit de lumière, il est nécessaire de doubler les parois en BA 13 . Cette prestation concerne l'entreprise SRBG (Lot n°6 Cloisons). Cette modification implique un avenant de plus value de 2169,40 € HT.

Une modification a été apportée sur l'étanchéité des casquettes bétons. Cette modification concerne l'entreprise CHOUX (Lot n°3 COUVERTURE – BARDAGE -ETANCHEITE). Cette modification implique un avenant de moins value de 3901.87 € HT.

Afin de fermer l'accès à la pompe à chaleur située à l'extérieur du bâtiment, il est proposé de faire installer un portail en métal. Ceci implique un avenant de plus value de 1076,80 € HT.

### Délibération

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, 22 voix POUR et 2 abstentions (Mrs COUET ET DAUGAN) :**

- **D'approuver les avenants suivants :**

Entreprise	lot	Montant de l'avenant en €HT
EFFAGE	1- Gros œuvre	+ 3409,50
EFFAGE	1- Gros œuvre	+ 1810,10
CHOUX	3 – Couverture – Bardage – Etanchéité	- 3901,87
SRBG	6 - Cloisons	+ 2169,40
LECOQ	7- Plafonds suspendus	+ 974,00
COMETAL	5- Serrurerie - Métallerie	+ 1076,80
<b>Total</b>		<b>+ 5537,93</b>

- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

---

### **Délibération N° 36/2011- Culture – Tourisme : Avenant à la mission de TEXTO**

#### **Exposé**

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de Communes a passé un marché avec la Scop TEXTO, dans le cadre d'une mission d'assistance et de Conseil pour la mise en œuvre de la Maison du Livre et du Tourisme.

Dans la mission initiale prévue dans le cahier des charges, il est stipulé que l'agence Texto est chargée d'assister l'équipe professionnelle de la Maison du Livre, notamment dans le cadre de l'organisation de la programmation culturelle (Fête du livre, Nuit du Livre, Marchés du Livre...) et dans le cadre de la préparation des supports de communication liées aux différents événements.

L'Equipe de la Maison du Livre devait initialement être constituée au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Deux des trois agents concernés par le transfert n'ayant pas accepté la proposition de reprise, la Communauté de Communes a dû procéder à un recrutement de deux nouveaux agents.

Compte des actions à mettre en œuvre dans la perspective de l'ouverture de la Maison du Livre et du Tourisme et pour palier à l'absence des personnels prévus initialement, la Scop TEXTO a assuré un relais sur les missions précisées ci-dessus.

Cette activité supplémentaire qu'il a fallu assurée, après discussion, a été arrêté à la somme de 5000 € HT (3500 € pour le suivi de la programmation de la fête du Livre et 1500 € pour le suivi des supports de communication).

Le Bureau a émis un avis favorable quant à cet avenant, considérant que dans l'hypothèse où l'équipe de la maison du Livre avait été opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la charge de personnel aurait été supportée par la Communauté de Communes.

Le Président propose au Conseil d'approuver l'avenant au marché conclu avec la Scop TEXTO, pour un montant de 5000 € HT.

## Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver l'avenant avec la Scop TEXTO pour un montant de 5000 € HT
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

## Délibération N° 37/2011- Culture : Approbation d'une convention avec le SIM et la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique concernant les locaux de l'école de musique

### Exposé

Jean-Yves BAZIN rappelle au Conseil que le SIM s'est engagé dans la réalisation de locaux pour l'organisation des activités de l'école de musique. Dans le cadre de cette opération, il est prévu que la Communauté de Communes du Pays de Bécherel prenne en charge une partie du coût des travaux concernant les locaux administratifs.

Ces locaux représentent environ 85,70 m<sup>2</sup>. La Communauté de Communes participera à hauteur de 30% de ces 87,50 m<sup>2</sup>, après déduction des subventions. La participation est estimée à 50 000 €. Elle sera versée en trois fois : 15 000 € en 2011, 15 000 € en 2012, le solde en 2013.

Jean-Yves BAZIN propose au Conseil d'approuver les termes de la convention qui fixe les modalités de financements que la Communauté de Communes apportera au SIM.

## Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la convention avec le SIM et la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

## Délibération N° 38/2011- Finances : Vote des subventions aux associations

### Exposé

Jean-Yves BAZIN fait part au Conseil des propositions d'attribution de subvention aux associations faites par les différentes commissions thématiques :

Objet de la subvention	Destinataire	Montant
Enveloppe complémentaire Subvention	Non affectée	10 000.00 €
Subv Apérozique	La Nef des Fous - St Pern	2 000.00 €
Subv Un moment s'il plait	Asso° Un Moment s'il Vous Plait - Irodouër	800.00 €
Subvention Fêtes des plantes Cardroc juin 2011	Amicale de la fête des plantes de Cardroc	600.00 €
Subv fondation patrimoine	Fondation du Patrimoine - Rennes	2 000.00 €
Bretagne Pologne	Asso° Bretagne Pologne - Rennes	110.00 €
Subvention Eco musée du Pays de Montfort	Ecomusée du Pays de Montfort - Montfort sur Meu	3 680.00 €
Subv ciné en Brocéliande 2010	Pays Touristique de Brocéliande - Montauban de Bretagne	1 300.00 €
Subv ciné en Brocéliande 2011	Pays Touristique de Brocéliande - Montauban de Bretagne	1 300.00 €
Subv semaine de l'Europe OT Saint Méen	Office de tourisme de st Méen - St Méen le Grand	2 000.00 €
Subv Festival au Coin de ma rue	Asso° Tourne Sol - Romillé	1 000.00 €
Subv Association DECLIC	Asso° Déclic - Irodouër	20 000.00 €

Subvention Eurêka	Asso° Eurêka Emploi Service - Montfort sur Meu	1 800.00 €
Subventions Espaces jeux Romillé	Association Les Canaillous - Romillé	2 450.00 €
Subventions Espaces jeux Irodouër	Association Mélimélo - Irodouër	500.00 €
Subventions Espaces jeux La Chapelle Chaussée	Asso° AFEL - La Chapelle Chaussée	1 260.00 €
10/13 ans	Subvention camps interco	3 000.00 €
13/15 ans	Subvention camps interco	2 000.00 €
8/10 ans	Subvention camps interco	1 600.00 €
8/12 ans mini camps	Subvention camps interco	1 000.00 €
3/12 ans	Stage interco	1 000.00 €
		1 000.00 €
Subvention Anim Age 2010	Ass Animage Ensemble - Bécherel	600.00 €
Subvention Anim Age 2011	Ass Animâge Ensemble - Bécherel	600.00 €
Subvention ADMR 1€/habitant - Sous réserve		11 000.00 €
Subvention Musique en Brocéliande	Ass Festival de Musique en Brocéliande - Romillé	1 000.00 €
Subv Théâtre Bertoul	Ass Théâtre Berloum - Romillé	1 500.00 €
Subvention Art Comédia 2011	Ass Art Comédia - Bécherel	16 000.00 €
Subv Office des Sports	Ass Officiel des sports du canton de Bécherel	18 000.00 €
Subv AS romillé	Ass Sportice Romillé - Romillé	2 200.00 €
Subv Comité de concertation	Ass Comité de Concertation	1 000.00 €
Subv Office Tourisme	Office de tourisme du Pays de Bécherel - Bécherel	3 570.00 €
<b>Total subvention 2011</b>		<b>115 870.00 €</b>

## Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver l'attribution des subventions telle que définie dans le tableau ci-dessus.
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

## Délibération N° 39/2011- Finances : Vote des subventions au titre du volet du contrat de territoire engagé avec le Conseil général

### Exposé

Jean-Yves BAZIN expose au Conseil que le Conseil général a informé la Communauté de Communes que les modalités du prochain contrat de territoire seront arrêtées au cours du second semestre 2011.

Néanmoins, et afin de ne pas contraindre les structures associatives, le Département a d'ores et déjà décidé d'octroyer une enveloppe pour le volet 3, concernant les actions de fonctionnement pour l'année 2011.

Cette enveloppe est la même que celle de 2010, soit 67 808 €.

La commission culture qui s'est réunie le jeudi 31 mars propose de répartir cette enveloppe 3 de la manière suivante :

	<b>Demande 2011</b>	<b>Proposition commissions</b>
La Nef des Fous	2 000 €	1 400.00 €
Les ateliers du possibles	1 500 €	0
Art Comédia	30 000 €	14 000.00 €
Un moment s'il vous plait	560 €	560.00 €

Tournesol – Festival de rue	2 000 €	1 050.00 €
Festival de musique en Brocéliande	1 500 €	1 000.00 €
Théâtre Berloul	3 000 €	1 500.00 €
Relais Irodouër	500 €	350.00 €
Office des Sports	15 000 €	10 500.00 €
AS Romilé	11 000 €	7 700.00 €
Entretiens des sentiers	15000	13763
Animations réseau bibliothèque	3000	3000
Acquisition ouvrages communautaires	1100	1100
Bibliothèque Bécherel	420	420
Bibliothèque La Chapelle Chaussée	700	700
Bibliothèque Langan	610	430
Bibliothèque Romillé	1295	1295
Bibliothèque St Pern	980	980
Miniac/Bécherel	417	420
Animation bibliothèque Romillé	1200	840
Animation bibliothèque St Pern	292	300
Festival Mômes d'Automne	7500	6500
	<b>99 574 €</b>	<b>67 808 €</b>

## Délibération

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver l'attribution des subventions au titre du volet 3 du contrat de territoire, telle que définie dans le tableau ci-dessus.
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

## Délibération N° 40/2011- Finances : Affectation du résultat 2010

### Exposé

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

L'affectation sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

LES ELEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 :

**Excédent de fonctionnement : 920 916.03 €**

**Excédent d'investissement : 93 202.19 €**

**Déficit des restes à réaliser : 394 469.22 €.**

Il est proposé d'intégrer au budget 2011, pour couvrir le déficit des restes à réaliser, une affectation des résultats à hauteur de 394 469.22 €

Ce qui implique ce qui suit :

002 - Excédent de fonctionnement (avant affectation) : 920 916.03 €

1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 394 469.22 € à inscrire au budget général 2011

002 – Excédent de fonctionnement (après affectation) : 526 446.81 € à reprendre au budget général 2011

001 – Excédent d'investissement (après affectation) : 93 202.19 € à reprendre au budget général 2011

### Délibération

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le vote du compte administratif 2010

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De procéder à une affectation de résultat à hauteur de 394 469.22 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de couvrir le déficit des restes à réaliser**
- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

### Délibération N° 41/2011- Finances : Dotation initiale de la régie du budget photovoltaïque

#### Exposé

Le Code Général des Collectivités Territoriales indique que le Conseil Communautaire décide, par délibération, de la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière et du montant d'une dotation initiale de la régie.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir doter la régie du budget photovoltaïque par l'intermédiaire du budget général à hauteur de 10 000.00 € et d'inscrire les crédits suivants aux budgets concernés.

Budget général - Débit du compte 1021 – Dotation : 10 000.00 €

Budget annexe photovoltaïque - Crédit du compte 1021 – Dotation : 10 000.00 €

### Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De doter la régie du budget photovoltaïque par l'intermédiaire du budget général à hauteur de 10 000.00 € et d'inscrire les crédits suivants aux budgets concernés.**
- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

### Délibération N° 42/2011- Finances : Vote du Budget Principal 2011

#### Exposé

Le Budget Primitif 2011 reprend les restes à réaliser votés au Compte Administratif 2010 et les résultats de l'exercice 2010.

Son équilibre global et par section est donc réalisé en additionnant les propositions nouvelles 2011, les restes à réaliser 2010 et le résultat 2010 affecté.

Le budget sera voté par nature et au chapitre.

Après une présentation du Budget Primitif 2011 de la Communauté de Communes le Président soumet au Conseil le vote au chapitre du budget principal 2011.

### Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le compte administratif 2010 approuvé lors du Conseil du 22 février 2011  
Vu l'avis de la commission finances du 15 février et du 29 mars 2011

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :**

- **Adopte le budget primitif 2011**
- **Autorise le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération**

---

#### **Délibération N° 43/2011- Finances : Vote du Budget Annexe SPANC 2011**

##### **Exposé**

Le Budget annexe SPANC 2011 reprend les restes à réaliser votés au Compte Administratif 2010 et les résultats de l'exercice 2010.

Son équilibre global et par section est donc réalisé en additionnant les propositions nouvelles 2011, les restes à réaliser 2010 et le résultat 2010 affecté. Le budget sera voté par nature et au chapitre. Après une présentation du Budget SPANC 2011, le Président soumet au Conseil le vote au chapitre du budget annexe SPANC.

##### **Délibération**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le compte administratif 2010 approuvé lors du Conseil du 22 février 2011  
Vu l'avis de la commission finances du 15 février et du 29 mars 2011

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :**

- **Adopte le budget SPANC 2011**
- **Fixe les montants de redevance suivants :**
  - o **Contrôle de conception : 50 €**
  - o **Contrôle de réalisation : 75 €**
  - o **Contrôle de bon fonctionnement : 60 €**
- **Autorise le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération**

---

#### **Délibération N° 44/2011- Finances : Vote du Budget Annexe Hôtel Neuf**

##### **Exposé**

Le Budget annexe Hôtel Neuf 2011 reprend les restes à réaliser votés au Compte Administratif 2010 et les résultats de l'exercice 2010.

Son équilibre global et par section est donc réalisé en additionnant les propositions nouvelles 2011, les restes à réaliser 2010 et le résultat 2010 affecté.

Le budget sera voté par nature et au chapitre.

Après une présentation du Budget annexe Hôtel Neuf 2011, le Président soumet au Conseil le vote au chapitre du budget annexe Hôtel Neuf 2011.

##### **Délibération**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le compte administratif 2010 approuvé lors du Conseil du 22 février 2011  
Vu l'avis de la commission finances du 15 février et du 29 mars 2011

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :**

- **Adopte le budget annexe Hôtel Neuf 2011**
- **Autorise le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération**

---

## **Délibération N° 45/2011- Finances : Vote du Budget Annexe Champ Rouatard**

### **Exposé**

Le Budget annexe Champ Rouatard 2011 reprend les restes à réaliser votés au Compte Administratif 2010 et les résultats de l'exercice 2010.

Son équilibre global et par section est donc réalisé en additionnant les propositions nouvelles 2011, les restes à réaliser 2010 et le résultat 2010 affecté.

Le budget sera voté par nature et au chapitre.

Après une présentation du Budget annexe Champ Rouatard 2011, le Président soumet au Conseil le vote au chapitre du budget annexe Champ Rouatard 2011.

### **Délibération**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2010 approuvé lors du Conseil du 22 février 2011

Vu l'avis de la commission finances du 15 février et du 29 mars 2011

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :**

- **Adopte le budget annexe Champ Rouatard 2011**
- **Autorise le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération**

---

## **Délibération N° 46/2011- Finances : Vote du Budget annexe Ateliers Relais**

### **Exposé**

Le Budget annexe Ateliers Relais 2011 reprend les restes à réaliser votés au Compte Administratif 2010 et les résultats de l'exercice 2010.

Son équilibre global et par section est donc réalisé en additionnant les propositions nouvelles 2011, les restes à réaliser 2010 et le résultat 2010 affecté.

Le budget sera voté par nature et au chapitre.

Après une présentation du Budget annexe Ateliers Relais 2011, le Président soumet au Conseil le vote au chapitre du budget annexe Ateliers Relais.

### **Délibération**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2010 approuvé lors du Conseil du 22 février 2011

Vu l'avis de la commission finances du 15 février et du 29 mars 2011

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :**

- **Adopte le budget annexe Ateliers Relais 2011**
- **Autorise le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération**

---

## **Délibération N° 47/2011- Finances : Vote du Budget annexe Photovoltaïque**

### **Exposé**

Après une présentation du Budget annexe Photovoltaïque 2011, le Président soumet au Conseil le vote au chapitre du budget annexe Photovoltaïque.

### **Délibération**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du 22 septembre 2010 autorisant la création du budget annexe Photovoltaïque

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :**

- **Adopte le budget annexe Photovoltaïque 2011**
- **Autorise le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération**

---

**Délibération N° 48/2011- Environnement : Demande de participation des communes pour les travaux relatifs aux point noirs sur les chemins de randonnée.**

**Exposé**

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa politique environnementale, réalise des travaux sur les chemins de randonnées. Il s'agit d'améliorer la qualité du réseau des chemins inscrits au PDIPR et de faciliter son entretien. Il est proposé, comme par le passé, que les communes concernées par les travaux participent à hauteur de 50% du coût des travaux engagés sur leur commune.

Il est proposé au Conseil d'approuver ce principe d'une participation des communes à hauteur de 50% pour les travaux réalisés sur les chemins communaux et d'autoriser le Président à signer une convention avec chacune des communes concernées.

**Délibération**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve le principe d'une participation des communes à hauteur de 50% pour les travaux réalisés sur les chemins communaux**
- **Autorise le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération**

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans sus  
mentionnés  
Pour extrait certifié conforme**

**Le Président, Bernard LEROY**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 22/04/2011  
Affichage le 22/04/2011